

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

**11 JUILLET 2013**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Cession du local  
commercial sis 16 rue de  
la Salle**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 juillet 2013  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 12 juillet 2013  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 12 juillet 2013

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille treize, le 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 juillet deux mille treize, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON\*, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL\*, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Monsieur PÉRICARD, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS

\*Madame GENDRON (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

\*Monsieur RAVEL (sauf pour les dossiers 13 C 00 et le procès-verbal de la séance du 30 mai 2013)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Madame USQUIN à Madame MAUVAGE  
Madame NICOT à Madame GENDRON  
Madame DE CASTRO COSTA à Monsieur BATTISTELLI  
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY  
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA  
Monsieur FAVREAU à Monsieur PIVERT  
Madame LEGRAND à Monsieur PÉRICARD  
Monsieur LÉVÊQUE à Monsieur FRUCHARD

**Était absente :**

Madame RHONÉ

**Secrétaire de séance :**

Madame TÉA

**N° DE DOSSIER** : 13 D 22

**OBJET** : CESSION DU LOCAL COMMERCIAL SIS 16 RUE DE LA SALLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville est propriétaire d'un local commercial de 27 m<sup>2</sup> constituant le rez-de-chaussée d'un ensemble immobilier sis 16 rue de la Salle, acquis le 22 février 1993 dans le cadre de l'exercice du droit de préemption. La réhabilitation de cet immeuble, à l'exclusion du rez-de-chaussée commercial, a été confié le 30 novembre 1998 par bail à réhabilitation de 25 ans, à la Foncière d'Habitat et Humanisme.

Lors de sa séance du 10 novembre 2010, le Conseil Municipal approuvait la vente de ce local commercial au plus offrant, sur la base de l'avis de France Domaine.

Le local étant désormais inoccupé, une consultation a été lancée du 22 mai au 14 juin 2013 avec une large publicité accompagnée d'une visite du local le 30 mai 2013.

Sur 48 dossiers de consultation retirés auprès de la Direction de l'urbanisme, 18 plis ont été réceptionnés dans les délais. Un pli est parvenu à la Direction hors délai.

Sur les 18 plis ouverts, seuls 13 dossiers ont été déclarés recevables. L'offre présentée par Messieurs DER KALOUSTIAN se classe en première position avec une offre à 305 000 € en vue de l'ouverture d'une activité commerciale sans nuisance de type équipement de la personne, parfum ou cadeaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la cession du local commercial sis 16 rue de la Salle aux prix et dans les conditions sus mentionnées.

En cas de désistement, la consultation sera déclarée infructueuse.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- approuver la cession du local commercial à Messieurs DER KALOUSTIAN ou toute SCI substituée aux prix et dans les conditions mentionnées ci-dessus
- signer tout document permettant la réalisation de cette opération

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1er Maire-Adjoint,

  
Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines